



la lettre du TIBET

La *Lettre du Tibet* est une publication du **Comité de Soutien au Peuple Tibétain**
2, rue d'Agnou 78580 Maule. - Fax (33-1) 30 90 88 25 - E-Mail CSPTF@FRANCENET.FR

ABONNEMENT
10 Numéros :25 Eur

Légitimité

N° 76 novembre 2004

Edito

Sur quoi repose la légitimité d'un homme qui parle au nom de son peuple ? Sur l'Histoire et sur le Droit.

Tant qu'aucun mouvement historique issu de ce peuple même : révolte, révolution ou, à fortiori, processus démocratique, n'est venu sanctionner sa fonction, on peut dire d'un dirigeant qu'il est légitime. Une invasion armée ne change en rien cette réalité. L'affaire irakienne nous montre que même le renversement d'un tyran ne crée pas de légitimité, en tous cas jusqu'à la mise en place d'un processus authentiquement démocratique. Passons au Tibet.

Le peuple tibétain a-t-il cherché à renverser le Dalaï Lama actuel ou son prédécesseur par un mouvement social ? En aucun cas. A-t-il été appelé à se prononcer sur un tel renversement ? En aucun cas.

Par ailleurs, scrutant l'Histoire, quel historien, fût-il chinois, pourrait prétendre que, quels que soient les hauts et les bas des relations contractuelles entre Lhassa et Pékin, les Dalaï Lamas n'exerçaient aucun pouvoir au Tibet ?

Cette négation de l'Histoire et ce déni de droit par le gouvernement de la Chine minent depuis cinq décennies les relations sino-tibétaines. A plusieurs reprises, le XIV^{ème} Dalaï Lama a affirmé haut et fort son souhait de faire évoluer les liens entre son pays et la Chine vers une forme d'intégration à un vaste ensemble chinois, respectueux de l'identité propre de chaque peuple qui le compose. Au lieu de répondre sur ce terrain, où il

se sent visiblement mal à l'aise, le gouvernement chinois s'obstine à exiger du dirigeant tibétain qu'il nie sa propre légitimité, ce dont il n'a en aucune manière le pouvoir.

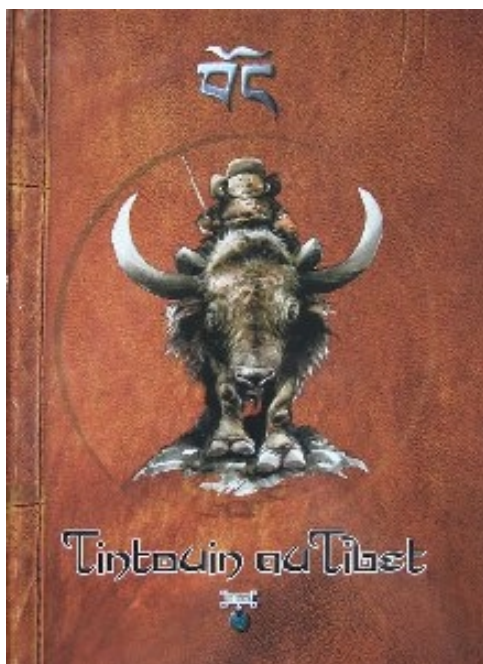
La question de cette légitimité est donc au coeur du débat. *"Tant que Pékin ne reconnaîtra pas la légitimité du Dalaï Lama, il n'y aura pas d'issue à la question tibétaine"* nous confiait récemment un ami démocrate chinois, ajoutant qu'une telle opinion était assez largement répandue en Chine.

La poursuite des campagnes injurieuses contre le maître tibétain et la répression sauvage de toutes celles et ceux qui évoquent simplement son nom, comme cette nouvelliste et poète, dont on lira ci-dessous les mésaventures, est une preuve à contrario de la crainte des dirigeants chinois. Crainte absurde, car c'est précisément cette légitimité qui tient la clef de nombreux avantages mutuels, que le Dalaï Lama est le premier à mettre en évidence.

Par faiblesse et manque de courage, la plupart des dirigeants étrangers qui font le voyage de Pékin (à commencer par notre président !) s'abstiennent d'évoquer cette situation de blocage, ou de porter devant l'opinion internationale un raisonnement aussi simple et aussi fort. Il nous revient donc de poursuivre avec l'opinion chinoise naissante un débat indispensable, et de garder notre appui aux efforts constants du gouvernement tibétain en exil pour que se noue enfin le dialogue.

Jean-Paul Ribes

Album BD : "Tintouin au Tibet"



Les plus grands dessinateurs s'engagent en faveur du Tibet, et nous livrent un magnifique album publié par les éditions A.LI.EN. 50 planches originales expriment leur vision de ce pays, de sa culture et des souffrances qu'il endure aujourd'hui. Cet album est vendu 15 € (+6 € de frais de port, à payer en timbres uniquement), et les bénéfices seront intégralement reversés à deux associations (le C.S.P.T. et le Tibetan Children Village, à Dharamsala) qui aident efficacement le peuple tibétain et travaillent à faire connaître sa cause.

Pour le commander : Association A.LI.EN, "Le Bois du Temple", 83210 Solliès-Ville. Les chèques doivent être rédigés au choix à l'ordre de "C.S.P.T." ou "Tibetan Children Village". Attention : le tirage limité fait déjà de cet album un véritable "collector". Un album à offrir et à s'offrir !

Parmi la liste des auteurs : Bajram, Bati, Bellamy, Beltran, Berberian, Buchet, Cabanes, Cartier, Caza, Cosey, Coutelis, Dany, De Vita, Franck, P. Garcia, S. Garcia, Gauckler, Gibrat, Gotlib, Goutal, Haley, Hausman, Herman, Immonen, Jouannigot, Lacaf, Lauffray, Lepage, Lidwine, Maester, Makyo, Marini, Meynet, Moebius, N'Guessan, Norbu, Pinneli, Plessix, Prado, Robin, Saive, Shum, Sicomoro, Tibet, Toppi, Tota, Turner !

Une exposition des dessins originaux composant cet album est actuellement présentée dans plusieurs villes de France. Ces dessins seront mis aux enchères en 2005 au profit des associations tibétaines mentionnées.

La proposition d'action ce mois-ci concerne Jigme Tenzin Nyima (Bangri Rinpoché) et sa femme Nyima

Avec sa femme Nyima Choedron, Jigme Tenzin Nyima, âgé d'une quarantaine d'années, ancien moine, connu sous le nom de 'Bangri' Rinpoche a construit et dirigé un foyer pour enfants à Lhasa (école Gyatso) Avant sa fermeture, le foyer comptait environ 50 élèves entre 3 et 15 ans. La plupart d'entre eux étaient des orphelins provenant de différentes régions du Tibet. Le projet fonctionnait bien. La plupart des aides financières venaient de l'étranger. Jigme Tenzin Nyima avait visité l'Inde au moins une fois en 1990. Il avait été aux Etats-Unis et rencontré le Dalai Lama.

Jigme Tenzin Nyima travaillait avec le constructeur Tashi Tsering au projet d'une seconde école pour les orphelins.

Tashi Tsering avait organisé une manifestation en août 1999. Il est mort en prison en février 2000 à la suite de mauvais traitements.

Des témoignages en provenance du Tibet indiquent que les causes de l'arrestation de Nyima Choedron et Jigme Tenzin Nyima peuvent être mises en relation avec Tashi Tsering : celui-ci aurait peut-être dénoncé Jigme Tenzin Nyima comme étant l'instigateur de cette manifestation d'août 1999.

D'autres témoignages indiquent que Jigme Tenzin Nyima devait avoir des opposants sérieux à son travail à l'orphelinat. Celui-ci recevait des fonds d'associations étrangères y compris des Etats-Unis et d'Europe, ce qui pour les autorités chinoises est obligatoirement une source de suspicion.

A la suite de l'arrestation de Jigme Tenzin Nyima, des membres du PSB (Bureau de la Sécurité Publique) ont fouillé les classes et les chambres. L'école Gyatso a été fermée et les comptes bancaires de l'école ont été gelés.

Jigme Tenzin Nyima a été condamné en septembre 2003 à 19 (ou 15 ?) ans de prison, Nyima Choedron à 10 ans. Celle-ci aurait bénéficié de deux réductions de peine, l'une de 18 mois en 2002 et l'autre d'un an en 2003. Jigme Tenzin Nyima et Nyima Choedron purgent leur peine à la prison de Drapchi.

Ils ont été accusés pour des raisons politiques définies par les autorités comme "mise en danger de la sécurité de l'Etat" accusation très grave en République Populaire de Chine. Aucun détail n'a été donné par les autorités chinoises sur la nature des charges portées contre Jigme Tenzin Nyima.

Propositions de courrier (en français ou en anglais, à adapter si vous le désirez)

Monsieur le

Jigme Tenzin Nyima (Bangri Rinpoche) et Nyima Choedron, fondateurs de l'orphelinat Gyatso Kyimlop School à Lhasa, très appréciés pour leur travail auprès des enfants tibétains, ont été arrêtés en août 1999. Il semblerait que la cause de leur arrestation soit l'organisation supposée d'une manifestation à Lhasa. Ils ont été accusés de "mise en danger de la sécurité de l'Etat" et condamnés en septembre 2003 à de très lourdes peines de prison.

Je vous serais reconnaissant (e) de bien vouloir me préciser quels sont les éléments portés à charge lors du procès de ces personnes et, si celles-ci sont maintenues en prison sans preuves réelles "d'atteinte à la sûreté de l'Etat", de bien vouloir procéder à leur libération immédiate et inconditionnelle.

Espérant bon accueil à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le à l'assurance de ma considération distinguée.
Nom, signature et adresse.

Sir,

Jigme Tenzin Nyima (Bangri Rinpoche) and Nyima Choedron, founders of the Gyatso Kyimlop School orphanage in Lhasa who are greatly appreciated for their work with Tibetan children, were arrested in August 1999. The cause of their arrest seems to have been the possible organisation of a demonstration in Lhasa.

They were accused of "endangering state security" and sentenced to very long prison terms in September 2003.

I would be very grateful if you could inform me about the precise charges which were held against these persons during their trial, and, if it is the case that they are being detained without any real proof of having "endangered state security",

I request their immediate and unconditional release.

I thank you for taking my request into your kind consideration.

Yours sincerely,

Destinataires des courriers :

Chairman of the Tibet Autonomous Regional People's Government

Jampa Phuntsok (Qianbga Puncong)
Xizang Zizhiqu Renmin Zhengfu
1 Kang'angdonglu
Lasashi 850 000
People's Republic of China

Minister of Justice

Zhang Fusen
Sifaju (Ministry of Justice)
10 Chaoyangmen Nandajie
Chaoyangqu
Beijingshi 100020
People's Republic of China

Affranchissement pour un envoi de moins de 20 grammes à partir de la France : 0,90 euro

Copies de vos courriers à :

Monsieur Michel Barnier

Ministère des Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay 75007 Paris

Monsieur l'Ambassadeur Jinjun Zhao

Ambassade de Chine
11, avenue George V
75008 Paris

Merci de signaler l'envoi de vos courriers et les éventuelles réponses des autorités par un message à :

Monique Dorizon
13, rue Charles Maréchal
78300 POISSY
ou par email à moniquedorizon@hotmail.com

Action urgente

Trulku Tenzin Delek a été condamné à mort le 2 décembre 2002 dans des conditions non conformes aux normes internationales du droit. Sa condamnation est suspendue pour deux ans. Cependant, la menace d'une exécution demeure. Par cette proposition de lettre, à adresser au Gouverneur de la Région Autonome du Tibet, nous réclamons que la sentence ne soit pas exécutée mais commuée en peine de prison comme la loi chinoise l'autorise. Par ailleurs, nous continuons de réclamer sa libération car nous le considérons comme un prisonnier de conscience n'ayant pas bénéficié d'un procès équitable.

Action urgente pour Trulku Tenzin Delek

Les lettres sont à adresser à :
**Monsieur le Président du
Gouvernement Populaire de la
Région Autonome du Tibet**
Jampa Phuntsok (Qianbga Puncong)
Xizang Zizhiqu Renmin Zhengfu
1 Kang'angdonglu
Lhasa 850 000 Tibet
République Populaire de Chine

et la copie de votre courrier à :
**Monsieur l'Ambassadeur
Jinjun Zhao**
11, avenue George V
75 008 Paris
Monsieur Michel Barnier
Ministère des Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay
75 007 PARIS

Nom, Adresse Date
Monsieur le Président,
Trulku Tenzin Delek (A An Zha Xi) lama du Comté de Lithang a été arrêté dans la nuit du 7 avril 2002 par les officiers du Bureau de la Sécurité Publique (PSB) Ce lama très respecté a été suspecté d'avoir participé à la mise en place de bombes créant plusieurs explosions, dont une le 3 avril 2002 dans un parc à Chengdu.

Il aurait également été repéré en raison du rôle de premier plan joué dans un mouvement d'opposition à la déforestation menée dans la région. Il s'est rendu populaire auprès de la population en créant des monastères, des cliniques, des écoles et des orphelinats.

Il a été jugé à Kangding le 29 novembre 2002 pour "engagement dans des activités d'espionnage" et "incitation au séparatisme" lors d'un procès non public et le 2 décembre, condamné à mort avec une suspension de deux ans. L'inculpé et condamné en même temps que lui, Lobsang Dondhup, a été exécuté dans les jours qui ont suivi. L'appel

de Trulku Tenzin Delek fut rejeté et la sentence maintenue.

D'après les autorités chinoises, la suspension de la condamnation à mort expirera en janvier 2005.

Selon la loi chinoise en vigueur, dans le cas d'une suspension de condamnation, si aucun élément nouveau n'est intervenu durant la période suspensive, si le comportement du prisonnier a été correct durant cette période, la suspension d'exécution est systématiquement reconduite et la condamnation levée et reconsidérée.

Les autorités chinoises ayant elles-mêmes précisé que Trulku Tenzin Delek a mémorisé le règlement de la prison et s'y conforme, je vous demande, Monsieur le Président, l'application de cette reconduction de suspension et la révision du procès de ce prisonnier selon les règles judiciaires internationales.

Espérant que vous ferez droit à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Parrainages

Depuis 1991, le Comité de Soutien au Peuple Tibétain en collaboration avec d'autres organisations, propose aux municipalités de parrainer un prisonnier de conscience Tibétain.

Après en avoir pris la décision en conseil municipal, il s'agit pour la municipalité de s'engager à écrire aux autorités chinoises, avec copies aux autorités

Faire parrainer un prisonnier de conscience par sa municipalité

françaises, pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de ce prisonnier.

Plus de 200 communes, grandes et petites, de toutes tendances politiques, ont répondu présent et marquent ainsi leur soutien à la cause tibétaine. Elles montrent aussi leur attachement au principe exprimé dans le Préambule de la Constitution française, celui du respect des droits de l'Homme.

Elles sont nombreuses à avoir vu le prisonnier parrainé bénéficier d'une réduction de peine ou d'une libération anticipée.

Des dossiers explicatifs à transmettre à votre municipalité, ainsi que la liste des municipalités participantes sont disponibles auprès de : Monique Dorizon, 13, rue Charles Maréchal, 78300 Poissy. Email : moniquedorizon@hotmail.com

Nouveaux parrainages :

Barbaste (47), Drancy (93), Festes/ Saint-André (11), Gerzat (63), Monsempron-Libos (47), Niort (79), Pesmes (70)

● Depuis le 30 sept., la ville de **Drancy**, lieu hautement riche de sens pour avoir été au cours de la seconde guerre mondiale sur la voie de l'élimination d'individus jugés indésirables, a décidé, au nom de la défense des droits de l'Homme, de parrainer deux prison-

niers de conscience tibétains. Il s'agit de Jigme Tenzin Nyima et de Nyima Choedron, fondateurs d'un orphelinat à Lhasa, accusés de "mise en danger de la sécurité de l'Etat", accusation très grave en Chine.

● D'autre part la ville de **Niort** qui avait accueilli le Dalaï Lama au printemps dernier a, elle aussi, décidé de parrainer Migmar, prisonnière politique. Cette femme a été condamnée à 6 ans de prison pour avoir visionné une cassette du Dalaï Lama.

De nouvelles communes se sont engagées dans cette action de parrainage de prisonniers politiques : Pesmes (70140) parraine Dzokar, Barbaste et Monsempron-Libos (47230 et 47500) parrainent respectivement Tashi Topgyal et Topden.

Afin de contacter votre municipalité en vue d'un tel parrainage, demandez un dossier explicatif de la marche à suivre à Monique Dorizon 13 rue Charles Maréchal 78300 Poissy ou moniquedorizon@hotmail.com

Nouvelles du Tibet

Troisième aéroport au Tibet

La Chine a commencé la construction d'un troisième aéroport civil au Tibet, le premier en près de trente ans, nourrissant la crainte d'un nouvel afflux de Chinois d'ethnie Han, poursuivant ainsi la colonisation massive dans cette région himalayenne de culture bouddhiste.

Selon l'agence Chine nouvelle, les premiers travaux ont débuté le 30 octobre sur un site du département de Nyingtri, dans le sud-est du Tibet. Les installations doivent être achevées en trois ans pour un coût de 780 millions de yuans (94 millions de dollars).

Elles pourront accueillir quelque 120 000 passagers par an d'ici 2010 sur une piste de 3 000 m.

Selon l'agence officielle, l'aéroport doit développer le tourisme dans une région économiquement en retard.

Aujourd'hui, les touristes ne peuvent se poser au Tibet qu'en passant par l'aéroport de Lhasa, la capitale, ou celui de Chamdo, dans l'est de la province.

Une nouvelliste tibétaine persécutée

Accusée par le Bureau des publications du Front Uni (Organe du PC chinois) d'avoir commis des "erreurs politiques" dans ses oeuvres, l'écrivain tibétain **Woeser** (chinois : Wei Se) a été privée de son travail, de son logement et de toute liberté de mouvement.

On lui a également retiré le droit aux soins médicaux qu'elle recevait, et ses avantages sociaux (retraite). Ces "erreurs politiques" seraient en fait de simples références jugées trop positives au Dalaï Lama. Née en 1966, Woeser qui écrit en chinois, avait récemment publié chez un éditeur de la région de Canton un livre intitulé "Journal du Tibet" (Xizang Biji) qui avait remporté un grand succès. Elle y retraçait la vie au Tibet d'aujourd'hui, y faisait référence à l'histoire et aux grands hommes que le pays avait connus. A la suite de cette publication, plusieurs représentants du Parti avaient exigé qu'elle reçoive une punition, qu'elle abandonne la pratique du bouddhisme, et publie un article louant l'action de la Chine. Fuyant ses persécutions, l'écrivain s'était réfugiée chez des amis à ... Pékin !

Couverte de diplômes, Woeser avait été nommée rédacteur en chef de la revue **Littérature tibétaine** publiée à Lhasa, et occupait de nombreuses fonctions officielles. Elle avait participé à de nombreuses actions en faveur du respect de la culture tibétaine.

Notamment, elle avait demandé au nageur chinois Zhang Jian de renoncer à traverser à la nage le lac sacré Nam Tso et elle avait obtenu d'un rocker chinois qu'il renonce à un projet de concert à l'intérieur du Potala. Elle s'était également opposée à la construction du chemin de fer reliant la Chine à Lhasa.

Libération de Geshe Phuntsok

Les autorités chinoises ont libéré Geshe Sonam Phuntsok (Kardze Geshe), ses 5 années d'emprisonnement achevées.

Tôt le matin du 26 octobre 2004, les officiers du PSB (Bureau de la Sécurité Publique chinoise) ont emmené Geshe dans un véhicule du gouvernement dans sa région natale du district de Rongbatsang dans le Comté de Kardze dans le Sichuan.

Auparavant, le 24 oct. 2004, il était arrivé dans le Comté de Dartsedo, où il avait reçu un traitement médical après avoir été libéré le 22 oct. de Chuandong prison n°3 du Comté de Tazhu.

Il est vraisemblable que Geshe Sonam Phuntsok soit en mauvaise santé après avoir connu un si long emprisonnement et des mauvais traitements en prison.

Geshe Sonam Phuntsok est né en 1951 dans le village de Choesa, canton de Shusar, district de Ronbatsang, comté de Kardze. Dans sa prime enfance, il devint moine et à 18 ans, il reçut une initiation sacrée et des enseignements religieux de maîtres bouddhistes éminents. Dans les années 80, il enseignait la littérature tibétaine aux moines de 35 monastères. Il écrivit aussi l'histoire de 13 monastères de la Région de Kardze. Le monastère de Geshe Sonam Phuntsok était celui de Dhargay mais il allait souvent dans des monastères et des villages éloignés du Comté de Kardze pour faire des cérémonies et des enseignements. En 1996, Geshe Sonam Phuntsok est allé en Inde pour des pèlerinages dans des lieux sacrés. C'est durant un de ces pèlerinages qu'il rencontra le Dalaï Lama. Geshe Sonam Phuntsok retourna au Tibet et continua ensuite de diriger des cérémonies religieuses pendant environ 3 ans.

Le 25 oct. 1999, une équipe d'une vingtaine d'officiers du PSB ont arrêté Geshe Sonam Phuntsok de sa retraite au centre de Kalu. Au moment de l'arrestation il était à peine habillé et pieds nus.

Environ 3 000 habitants se sont rassemblés devant le Bureau du Gouvernement de Rongbatsang demandant sa libération immédiate et inconditionnelle. Le lendemain, une foule plus importante comprenant des Tibétains de régions environnantes demandèrent la libération de Geshe Sonam Phuntsok. 600 officiers du PSB et la Police Armée Populaire (PAP) utilisèrent des gaz lacrymogènes et firent feu au hasard dans la foule afin de réprimer la manifestation. Beaucoup de Tibétains furent détenus et certains furent condamnés à la prison et durent payer des amendes.

En mars 2001, après un an et cinq mois, la Cour Intermédiaire Populaire de Kardze a condamné Geshe Sonam Phuntsok à 5 ans d'emprisonnement, inculpé "*d'incitation à des activités d'espionnage au sein des masses*", "*voyage en Inde avec un document illégal procuré à Lhasa pour avoir une audience avec le Dalaï Lama et pour prendre des photographies avec lui*", "*avoir illégalement fait des cérémonies à plusieurs occasions dans le Comté de Kardze*" et "*pour avoir fait une cérémonie de prières de longue vie pour le Dalaï Lama à Rongbatsang*"

Lors de visites à la prison, le père de Geshe Sonam Phuntsok et un de ses proches ont été choqués de le voir en si mauvaise santé, maigre, à demi conscient et ne pouvant pas bouger correctement. Il avait dû être mis sous perfusion.

Pendant son emprisonnement, des appels avaient été lancés pour une libération anticipée pour raison médicale. Son arrestation avait été considérée comme un élément de la politique menée à l'encontre des grands lamas influents pour limiter la liberté religieuse.

Malgré la libération de Geshe Sonam Phuntsok, les défenseurs des droits de l'Homme restent préoccupés par son état de santé et les limitations de la liberté que connaissent les ex-prisonniers de conscience une fois libérés.

2 nonnes du groupe des "14 de Drapchi" ont fui le Tibet

Gyaltzen Dolkar, nonne du Couvent de Garu, est âgée de 33 ans.

Le 22 août 1990, elle a participé à une manifestation pacifique avec 12 autres nonnes de Garu. Elle fut arrêtée et condamnée à 4 ans d'emprisonnement. En octobre 1993, à la prison de Drapchi, avec 13 autres nonnes, elle a enregistré des chants patriotiques et pour cela, elle fut torturée et sa peine passa de 4 à 12 ans. Gyaltzen Dolkar a fui le Tibet avec un groupe de Tibétains, marchant sans arrêt pendant 8 jours. Elle est arrivée au Népal le 22 octobre 2004. Le voyage long et dangereux depuis Lhasa fut exigeant physiquement pour cette jeune femme. Souffrant de la cheville, elle a insisté pour que le groupe avance et la laisse en arrière. Pendant deux jours elle a lutté seule jusqu'à ce que le groupe fasse demi-tour pour retrouver un garçon qui s'était perdu dans la neige et ainsi retrouve Gyaltzen Dolkar.

Gyaltzen Dolkar est sortie de la prison de Drapchi en mars 2002, 5 mois avant la fin de sa peine. Les nombreuses années de prison l'ont affaiblie considérablement. Elle avait grand besoin d'un suivi médical au moment de sa libération, mais il n'y eut pas d'aide. Les officiers chinois la surveillèrent de près dans sa ville et limitèrent ses déplacements. A cause de cette situation, elle décida de fuir à Lhasa. C'est là qu'elle a rencontré son ancienne camarade de cellule Ngawang Sangdrol qui se souvient qu'elle n'avait même pas assez d'argent pour payer son traitement médical.

Namdrol Lhamo, nonne de 39 ans du couvent de Tashi Choeling, Préfecture de Shigatse s'est aussi enfuie. Namdrol Lhamo a été arrêtée le 12 mai 1992, en même temps que deux autres nonnes. La Cour Populaire Intermédiaire de Lhasa l'a condamnée à 6 ans d'emprisonnement. A la prison de Drapchi, la peine passa à 12 ans pour avoir enregistré cette cassette de chants patriotiques. Namdrol Lhamo a été libérée le 21 septembre 2003 après avoir purgé toute sa peine de prison

"*Je suis heureuse que mes amies aient finalement réussi à échapper à la brutalité chinoise*" dit Ngawang Sangdrol "*mais maintenant, elles doivent essayer de trouver un nouveau chez soi (home) en exil*". Phuntsok Nyidron est la dernière du groupe des "14 de Drapchi" a avoir été libérée. Elle est, à l'heure actuelle, sous stricte surveillance chinoise au Tibet.

Dialogue : encore un effort !

● Commentant, le 13 oct. dernier, le voyage en Chine de la troisième délégation tibétaine qu'il dirigeait, M Lodi Gyari a affirmé qu'il avait eu avec ses nombreux interlocuteurs officiels (ministres, responsables du Front Uni...) des conversations sérieuses et larges sur plusieurs sujets concernant le Tibet. Les discussions, a-t-il précisé, se sont déroulées dans une atmosphère franche et néanmoins cordiale, les interlocuteurs ayant pris acte de nombreuses différences de vue sur de multiples sujets, parfois essentiels. "*Les deux parties se sont accordées sur la nécessité de discussions plus substantielles pour rapprocher les visions et trouver un terrain commun*" a conclu le responsable tibétain.

● Dans une interview au magazine Time (Asie) publiée le 18 oct., le Dalaï Lama affirme que le peuple tibétain aurait sans doute intérêt à demeurer à l'intérieur de la République Populaire de Chine, mais que la Chine devrait comprendre qu'elle a tout intérêt à préserver et à respecter la culture du Tibet et son environnement. Il a souligné que la menace qui pesait sur le patrimoine tibétain demeurait extrêmement forte et qu'en dépit de quelques progrès économiques, les moyens mis au service de l'éducation et de la santé restaient notoirement insuffisants. Il s'est déclaré en faveur de la modernisation du Tibet, à condition qu'elle ne soit pas exploitée politiquement contre les Tibétains. Pour conclure, il a affirmé sa confiance dans la force de "l'esprit tibétain".

● Comme elles en ont l'habitude, les autorités chinoises ont opposé une fin de non recevoir aux propositions d'ouvertures du Dalaï Lama et de son gouvernement. Elles se sont contentées de réaffirmer par la voix de M. Zhang Qiyue, porte-parole du Ministère des Affaires étrangères, que le Dalaï Lama devait formellement reconnaître l'appartenance historique du Tibet et de Taiwan à la Chine.

Je souhaite adhérer au C.S.P.T.

- Adhésion : 25 Euros
 Etudiant/chômeur : 15 Euros
 Adhésion Bienfaiteur : 70 Euros

Abonnement Lettre du Tibet (10 n°)

- Abonnement : 25 Euros
 Bienfaiteur : 70 Euros

CSPT 174 Bd E. Decros 93260 Les Lilas

LT 76

Pour votre adhésion ou abonnement, merci de cocher les cases qui vous conviennent.

Nom :

Adresse :

CP Ville

E-mail :@